

Le sixieme jour de may mille sept cent soixante et
huit apres avoir publie trois fois de presence de
mariage pendant trois dimanches consecutifs au
proue de nos messes paroissiales l'entrehenery d'apain
vuy de magdelaine Dubois dela paroisse de baron
d'une part et Jeanne Gaumier veuve de francois
Gimpier de l'ille paroisse d'achte pour le certifier
de monsieur le curé de baron de la publication desdites
promesses de mariage pendant trois dimanches
consecutifs au proue de la messe paroissiales de baron
sans opposition ny suppleement civil ou canonique
en date de jour d'hier signé par ce vult curé de baron
n'ayant aussi moy meme decouvert aucun suppleement
civil ou canonique ny rien d'apposition desdites parties
etant disposés ala grace de leur mariage par la reception
du sacrement ordinaire. j'ai presté l'aveu sousigné
donné auditte pasteur la benediction nuptiale et recu
leur mutuel consentement la promesse et du consente
ment d'henery d'apain pere de l'epouse de Jean Dubois son
gendre de vray liot son beau frere de l'epouse
Gaumier frere de l'epouse de Jean Gaumier son
cousin et de plusieurs autres parents et amis qui ont
declaré ne s'en voir signer pour en l'aveu de channanay
Le sixieme jour de may mille sept cent soixante et huit